

# Sentinelles du ciel



Le Centre de Contrôle Militaire (CCM) 06967, plus communément appelé "Calypso radar", vient d'inaugurer sa nouvelle salle opérationnelle. Une occasion inédite de découvrir quelles sont exactement les activités de cette unité aérienne militaire située au cœur du Centre Spatial Guyanais. Visite guidée.

Il n'est pas si fréquent que nous ayons l'occasion de pénétrer dans les bâtiments ou même sur la zone du Centre de contrôle militaire 06967. Située à seulement 4 km de l'ensemble de lancement Ariane n°3 (ELA 3), à proximité de la zone propulseur, cette unité aérienne militaire reste en effet entachée de mystère pour beaucoup d'entre nous. A quoi peut bien servir ce gros radar vert et ocre surplombant la zone ? Que signifient ces envols et atterrissages inopinés d'hélicoptères ? Que fait cette enclave militaire au milieu d'installations civiles ? Autant de questions auxquelles ont bien voulu répondre le Colonel Schaeffer, Commandant des forces aériennes de Guyane, et le Capitaine Desprez, responsable des contrôleurs aériens du CCM.



"Il n'existe que six centres de contrôle militaire en France, dont celui de Kourou, unique en outre-mer" explique en préambule le Colonel Schaeffer. "Implanté au CSG en 1989, dans le cadre d'une convention entre le CNES et l'Armée de l'Air, le CCM 06967 a été édifié pour assurer la sécurité aérienne du Centre spatial guyanais. Il contribue, par extension, à la gestion de l'espace aérien de la Guyane dans son ensemble."

Parmi les missions très précises de ce centre, on note en effet :

- La protection du Centre spatial guyanais, qui implique
  - La gestion de la zone interdite SOP3 (South Prohibited n°3) ;
  - Le contrôle tactique en période de lancement Ariane à l'aide de moyens de défense sol/air et de moyens aériens d'intervention ;
- La surveillance permanente, 24 heures sur 24, de l'espace aérien guyanais pour l'établissement de la situation aérienne générale au profit des autorités gouvernementales ;
- Le contrôle de la circulation aérienne militaire.

## Une surveillance 24 heures sur 24

Cette surveillance permanente, rendue possible grâce à l'installation d'une capacité d'observation nocturne en 2003, implique une rotation des personnels et donc des effectifs relativement importants puisque 40 personnes au total travaillent sur ce site. "Pour la surveillance aérienne, le CCM dispose de 25 personnels permanents, sachant que se relaient constamment devant les écrans de la salle opérationnelle, 5 contrôleurs et 5 opérateurs. Pour la maintenance et la logistique du site, 15 personnes assurent les diverses activités d'entretien des moyens et des infrastructures, de restauration, du garage etc..."

résume le Capitaine Desprez. "Le contrôleur est celui qui est en contact avec les aéronefs (hélicoptère, ULM, avion...)" ajoute-il. "Il est l'interface vocale et tactique du CCM et utilise des procédures très spécifiques pour assurer ce contact. Il participe également aux entraînements de combat de notre flotte aérienne. L'opérateur lui, identifie et classe les appareils entrant dans la zone de surveillance. Il sait exactement quel appareil est censé voler, à quel moment et quel est son plan de vol."

Rompus à tous les type de stress, les hommes et les femmes de cette unité - car il y a également des femmes parmi les effectifs du CCM - doivent savoir faire preuve, quelle que soit la situation, d'un sang froid à toute épreuve. Il ne s'agit pas, en effet, de paniquer sitôt qu'un appareil non prévu ou non autorisé entre dans le champ du radar de détection. Il

faut d'abord s'attacher à l'identifier, à entrer en contact avec le pilote pour comprendre ce qu'il fait là et éventuellement lui enjoindre de changer de cap ou de se poser si la situation l'exige. "La protection aérienne du CSG doit permettre de faire face à tous types de menaces" nous explique le Colonel Schaeffer. "Qu'il s'agisse de menace terroriste, médiatique ou simplement revendicatrice, qu'elle s'exerce à l'aide d'ULM, d'hélicoptère ou d'appareil d'aviation légère, nous devons pouvoir la situer et intervenir en temps réel pour intercepter et dérouter l'appareil, voire le neutraliser si nécessaire." C'est pour cette raison qu'un contrôle permanent de l'espace aérien est indispensable, de jour comme de nuit.

Pour assurer ces missions, la base aérienne 367 dispose d'un certain nombre de moyens de visualisation, de transmissions et de détection, comme l'imposant radar Centaure, par exemple, d'une



Contrôleurs et opérateurs se relaient en permanence aux écrans de surveillance aérienne



Mirages 2000 et avion radar AWACS viennent renforcer le dispositif d'intervention lors des lancements Ariane jugés sensibles.



### Perspectives

Pour continuer à assurer ses missions dans des conditions optimales d'efficacité, le CCM devrait

se doter, à court et moyen termes, de moyens supplémentaires. Outre la nouvelle salle opérationnelle, mise en service en mai dernier, le centre bénéficiera, d'ici l'année prochaine, d'une cellule tactique qui lui permettra d'adapter les moyens de détection et d'intervention en fonction de la menace. Dans un même temps, un radar "Girafe" viendra compléter

portée de 200 km. Ces moyens sont renforcés lors des lancements Ariane considérés comme "sensibles", (lancement de satellite militaire, pays client faisant l'objet d'une menace...) par des moyens de détection, d'acquisition et de défense aérienne supplémentaires. *"Dans ces situations particulières, nous disposons notamment de systèmes radar appelés NC1, d'une portée de 18 km, d'un avion radar Awacs et de quatre mirages 2000 qui s'ajoutent aux appareils d'intervention permanents basés à Rochambeau"* précise le Colonel Schaeffer. En période de lancement, cette mission de protection prend réellement tout son sens lorsque les moyens sol/air du 3<sup>ème</sup> Régiment Etranger d'Infanterie passent sous le commandement opérationnel de l'armée de l'air. *"A ce moment là, la protection aérienne est placée sous le commandement de la Haute Autorité de Défense Aérienne (HADA) qui relève directement du 1er ministre"* souligne le Colonel Schaeffer. *"Il faut en effet limiter au maximum les intermédiaires car, face à une menace aérienne, tout est question de rapidité de décision et d'exécution. Le CCM devient alors un centre décisionnel."*

En dehors des lancements Ariane, les moyens d'intervention restent évidemment actifs car *"la défense aérienne est une mission permanente et prioritaire."* C'est pour cette raison que l'on peut régulièrement observer des survols d'hélicoptères dans le ciel de la base, montrant ainsi une présence militaire permanente. *"Ces hélicoptères sont d'ailleurs pilotés par des équipages assermentés faisant office d'officiers de police judiciaire (OPJ) dans la zone interdite"* indique le Colonel Schaeffer *"Cela les autorise à procéder à l'arrestation des contrevenants et à les présenter au tribunal."*

Par ailleurs, dans le cadre de missions de soutien logistique au service d'autres ministères de l'Etat, les hélicoptères de l'escadron de Rochambeau participent notamment aux opérations "Anaconda" relatives à la souveraineté française dans la lutte contre l'orpaillage clandestin, tandis que l'Awacs peut également être utilisé pour des missions de renseignement.

### Des moyens de détection et d'intervention

le dispositif de détection pour être mis en œuvre dans les phases sensibles des missions du CCM. Ce radar sera en effet capable de "voir" à très basse altitude, c'est à dire juste au-dessus des arbres. Par la suite, d'ici 2008/2010, un autre radar dit HMA, d'une portée de 400 km en haute et moyenne altitude, sera également installé sur le site.

Enfin, dans le cadre du renforcement des mesures de protection, de nouvelles zones réglementées ont été créées : le Comité de gestion de l'espace aérien Antilles/Guyane a approuvé notamment la création de la zone SOR1 (South Restricted n°1) pour permettre au CCM de mieux contrôler les approches de la zone interdite. **u**

Anne Bellanova

### Salle opérationnelle : petite histoire

En 2001, alors que la salle opérationnelle du Centre de contrôle militaire était en réfection, un incendie s'est déclaré dans la salle technique rendant totalement inutilisables les installations. Compte tenu de la nécessité d'assurer en permanence les missions de surveillance, de gestion et de protection de l'espace aérien guyanais, des shelters ont immédiatement été aménagés en salle opérationnelle, dans lesquels les équipes du CCM ont travaillé jusqu'à présent. C'est dire à quel point la nouvelle salle opérationnelle, entièrement réaménagée par les personnels de l'armée de l'air, était attendue ! Désormais, contrôleurs et opérateurs, ainsi que les autorités décisionnelles pour les soirs de lancement, peuvent à nouveau travailler dans des conditions beaucoup plus sereines et confortables qu'auparavant avec une capacité double.